Date d'affichage : 3 1 MARS 2022



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 23 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 février 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick, BOISSEAU William, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débuter la séance.

Monsieur SAVARY Yannick est désigné secrétaire de séance.

Compte tenu de l'ordre du jour et de la part prépondérante liée aux finances municipales, Monsieur le Maire précise que le rapport des commissions et délibérations débutera par la commission « Finances ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Finances »

Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du comptable assignataire qui est identique au Compte Administratif de la collectivité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le Compte de Gestion 2021 (n° 2022-02-D06).

Délibération : Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre a été destinataire d'un document synthétique « papier » qui servira de base à sa présentation.

Monsieur le Maire commente celui-ci et répond aux différentes interrogations des membres présents.

Puis, il quitte la salle et laisse la présidence de séance à la doyenne (Madame SIARD) pour le vote de ce dernier. Une délibération est prise à l'unanimité des votants pour approuver le Compte Administratif 2021 (n°2022-02-D07).

- Délibération : Affectation du résultat 2021

Monsieur le Maire indique que l'affectation du résultat 2021 s'établit comme suit :

- Résultat à affecter = 494 746.86 €

- Report en fonctionnement (R 002) = 357 906.43 €

- Affectation en réserve en investissement (R 1068) = 136 840.43 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette décision (n° 2022-02-D08).

Par la suite, Monsieur le Maire présente succinctement les différents projets qui seront ou pourraient être intégrés au prochain budget prévisionnel :

- Acquisition matériel (autolaveuses, illumination, renouvellement des buts pour le R.C.V.I., spectacle Noël, services techniques) Cimetière (allées, cavurnes, portillon) / D.E.C.I. / Ecole (Blason B2X, détecteurs de CO2, réfectoire, TNI) / Eglise / Fleurissement / Maison médicale / P.A.V.E / P.L.U. / Téléphonie mairie / Tuilerie / Voirie

Pour conclure, compte tenu des finances de la collectivité, il précise qu'aucun emprunt (annuités décroissantes même avec l'emprunt contracté en 2021) ni aucune augmentation d'impôts ne seraient envisagés pour 2022.

Délibération : Modification de l'autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire explique qu'un ajustement est nécessaire pour mettre en paiement certaines factures.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette disposition (n° 2022-02-D09).

B- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que:

- La période du début d'année jusqu'aux vacances scolaires de février a été compliquée à gérer avec l'épisode accru de contaminations liées à la COVID-19 (fermetures temporaires de classes pour non-remplacement d'enseignant, classes décimées).
- Depuis le 21 février, le protocole sanitaire est passé au niveau 2 avec :
 - fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels (celui-ci demeure requis pour les personnels et les élèves de six ans et plus dans les espaces intérieurs),
 - possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque),
 - allègement des règles de limitation du brassage,
 - déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation de tests plus exigée,
 - rétablissement de la restauration scolaire à 2 services à partir du jeudi 24 février.
- Les services de l'Education Nationale devraient confirmer prochainement le maintien du demi-poste supplémentaire.
- Les travaux relatifs à l'installation des nouveaux Tableaux Numériques Interactifs doivent s'achever cette semaine.

C- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que:

- Plusieurs échanges avec les collectivités ont eu lieu et une enquête auprès de la population est en cours afin de déterminer les contours du renouvellement du Contrat Local de Santé porté par la C .C.L.S.T.
- 3 visioconférences se sont déroulées dernièrement sur divers thèmes en lien avec le 3^{ème} âge.
- Une éventuelle collaboration entre les clubs limitrophes de personnes âgées est à l'étude.

D- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- Associations : les demandes de subventions pour l'exercice 2022 sont à l'étude et celles-ci seront validées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- B2X : les ateliers se poursuivent et une rencontre entre les différents acteurs doit avoir lieu prochainement afin de finaliser le projet.

COMITE DES FÊTES : la traditionnelle brocante se déroulera le dimanche 27 mars prochain. A ce titre, Monsieur le Maire rappelle l'appel aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Celle-ci sera organisée conjointement avec l'A.P.E. qui déambulera dans les rues de la ville pour son carnaval.

Néanmoins, afin de sécuriser cette double manifestation, il convient d'organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs.

- NACEL: le prochain spectacle se déroule samedi 26 février (à 20h00 à La Tuilerie) et rappelle l'organisation a mettre en place pour son bon déroulement.
 - Le Conseil d'Administration a acté une hausse des cotisations pour 2022 (1.70 € / habitant). Cette légère augmentation est imputée à l'accroissement des frais de fonctionnement de l'association.
 - En outre, la programmation du festival jeune public est reportée sur les mois de mai et juin prochains.
- SHOT : la remise des prix (SHOT et municipalité) s'est déroulée samedi 12 février dernier. Les participants étaient satisfaits par ces récompenses.

Délibération : Acquisition pour la bibliothèque du portail numérique « Nom@de »

Monsieur le Maire indique que la Direction Déléguée du Livre et de la Lecture Publique (D.D.L.L.P.) du Conseil Départemental a proposé à la bibliothèque de disposer de la plate-forme numérique « Nom@de » (ressources en ligne : films, livres, presse ...) via un abonnement annuel afin d'élargir l'offre proposée à ses membres. Néanmoins, seule la collectivité est habilitée à conventionner avec eux. Monsieur le Maire propose donc de conventionner pour ce nouveau service sous réserve de la prise en charge des cotisations annuelles par la bibliothèque.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette convention (n° 2022-02-D10).

E- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose les points suivants :

- BOUCHERIE : plusieurs pistes sont étudiées (via Sud Touraine Active) à savoir :
 - développer un commerce éphémère (difficile de disposer de personnel disponible pour les états des lieux ...),
 - installer des casiers (idée novatrice pour qu'ils soient viables et ne concurrencent pas les commerces existants),
 - rétablir un commerce de bouche (Le Pretty 2 à 3 jours par semaine, snack, restaurant problème des sanitaires ...)

L'objectif demeure de trouver un commerce viable pour le repreneur et non concurrentiel pour les commerçants déjà installés.

COMMERCANTS: le jeu concours, pour gagner un panier garni, sera renouvelé pour la période de Pâques (bulletin de participation à disposition chez les commerçants / tirage au sort).

F- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- Une réunion conjointe des commissions « Bâtiments » et « Urbanisme » s'est déroulée le 27 janvier dernier.

- AIRE DE JEUX : malgré les délais d'approvisionnement prévus initialement, le portail donnant sur la rue « Abbé HARDION » a été posé.
- CIMETIERE : la société B.M.R. a été retenue pour les travaux de réhabilitation du portillon, soit un montant de 1 260.00 € H.T.
- TUILERIE: le devis estimatif quant à l'isolation thermique a été réceptionné. Il reste à déterminer les travaux à engager compte tenu de celui-ci. Toutefois, ce dossier ne pourra sûrement aboutir qu'au cours de l'exercice 2023 car il convient de finaliser au préalable son financement, notamment les dossiers de subventions. Dans l'attente, certains petits travaux seront réalisés (peinture ...).
- VOIRIE: le groupement de commandes, via la C.C.L.S.T., a permis de valider la maîtrise d'œuvre (Cabinet BRANLY-LACAZE) et trois devis ont été retenus pour l'exercice 2022 (le chemin des Lambons, la Monnerie et la Quellerie en tranche optionnelle selon les résultats de l'appel d'offre) pour un montant global estimatif de 56 000 € H.T hors maîtrise d'oeuvre.

G- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

- Délibération : Retrait de la délibération relative à la révision allégée du P.L.U. et arrêté complémentaire prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme

Suite aux échanges entre le cabinet « URBICUBE » et les services de la Direction Départementales des Territoires (D.D.T.), la procédure doit être modifiée.

En effet, il apparaît que le P.L.U. de la commune est trop « ancien » pour prescrire une révision allégée, ce qui implique 2 options :

- soit une révision complète de celui-ci
- soit une seconde modification

Cette deuxième option, la plus simple, implique :

- l'annulation de la délibération n° 2021-11-D47
- la prise d'un nouvel arrêté intégrant les éléments contenus dans la délibération précitée, liés à la révision allégée.

Une délibération est donc prise à l'unanimité pour retirer la délibération précitée (n° 2022-02-D11).

Monsieur le Maire poursuit en faisant un point sur les dossiers en cours :

- ARRÊT BUS SCOLAIRE « Isle Thimée » : 2 nouveaux éclairages ont été installés depuis 1 semaine.
- CHEMINEMENTS PIETONNIERS : le chiffrage de ces projets est en cours (le Petit Luain, les Terres à l'Argent et l'aménagement du carrefour de la RD 943).
- D.E.C.I.: il reste quelques hameaux (Saudinet, Grimaud, Les Minières) mal desservis en terme de Défense Extérieure Contre l'Incendie, une étude est actuellement menée pour y palier (acquisition de terrain, du matériel ...). Ces travaux sont notamment éligibles au titre de la subvention D.E.T.R.
- ECLAIRAGE PUBLIC : l'enfouissement des réseaux est en cours de chiffrage.
- GENS DU VOYAGE : l'étude confiée à « Tzigane Habitat », permettant de répertorier les constructions et populations, notamment pour envisager les mesures de régularisation des diverses implantations, a été estimée à 8 400.00 €. Une décision devra être prise prochainement à ce sujet car le coût reste imputé à la collectivité à ce jour.
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : celui-ci doit être mis à jour et nécessite donc la création d'un groupe de travail. Après un tour de table, Mesdames BARRANGER, KLIMCZAK, SIARD et Messieurs COLLIN et VAILLANT constitueront celui-ci.
- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.i.) : la C.C.L.S.T. réfléchit actuellement quant à la pertinence de ce projet.
- POLICE MUNICIPALE : ce dossier est mis en sommeil pour réflexion (afin d'analyser les réels besoins de la municipalité).
- PONTS ROMAINS : les travaux d'aménagements paysagers vont reprendre à la mi-mars mais le souci d'approvisionnement en bois demeure.

H- Commission « M.A.P.A. »

Délibération : Attribution du marché d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Martin

Monsieur le Maire indique que, suite à l'appel d'offre, la municipalité a reçu deux offres (ATELIER 27 et MOREAU-BOKTOR / SABOUREAU) pour assurer cette maîtrise d'oeuvre.

La collectivité avait sollicité l'accompagnement de l'A.D.A.C. sur ce dossier, notamment pour l'analyse des plis. Ces derniers étaient jugés à 70% sur la valeur technique et à 30% sur le montant des honoraires.

MOREAU-BOKTOR / SABOUREAU a ainsi été classé n°1 et l'ATELIER 27 n°2.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de retenir MOREAU-BOKTOR / SABOUREAU.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette décision (n° 2022-02-D12).

3. Questions diverses

Retraite d'un agent des services techniques à compter du 1er juillet 2022

Suite à la demande d'un agent de faire valoir ses droits à la retraite, Monsieur le Maire mentionne qu'un recrutement est en cours afin d'assurer son remplacement.

Projets inscrits au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.)

Monsieur le Maire indique qu'il doit rencontrer prochainement les services de la C.C.L.S.T. quant aux 6 projets déposés par la municipalité.

Les rencontres des réseaux « Elues Locales »

Monsieur le Maire rappelle aux élues le lancement du réseau transpartisan des femmes élues en Indre-et-Loire, le 1er en région Centre-Val de Loire (samedi 26 février à TOURS)

La séance est clôturée à 22 h 55

Date du prochain conseil municipal: mercredi 30 mars 2022 à 20 h 00

